

28 mai 1872

noyé sous les votes de l'autre Chambre. Loin de prétendre que l'issue du vote ne reflète pas dans une certaine mesure l'opinion du pays, j'affirme cependant que si le gouvernement examine le vote de près, il constatera que certains intérêts sectoriels prédominent. Il y a ceux qui cherchent un marché gratuit exclusivement pour les produits de leur pays; ce n'est pas étonnant qu'ils soient favorables au Traité. Mais ils doivent se rappeler qu'ils le font au détriment d'autres régions de la Puissance. Il est vrai que la majorité est importante, mais elle est formée principalement de membres qui sont désireux d'accéder aux marchés des États-Unis. Nous savons que des efforts ont été déployés pour obtenir de meilleures concessions. Les commissaires américains ont proposé que le poisson, l'huile de poisson, le charbon, le bois et le sel soient admis, mais les commissaires britanniques ont répondu qu'ils ne pouvaient pas accepter ces termes avant de conférer avec leur gouvernement. On perdit ainsi du temps précieux, et quand la question fut de nouveau à l'étude, les commissaires américains refusèrent de considérer la proposition originale. Les Américains trouvèrent alors que les commissaires britanniques étaient prêts à accepter toutes les conditions qui leur étaient proposées. Ainsi, au lieu d'obtenir l'accès aux articles que j'ai mentionnés, ils durent se contenter d'un marché ouvert à un seul produit. Lorsque nous considérons la fameuse politique nationale des messieurs de l'Opposition, qui devait assurer à elle seule la réciprocité, il est difficile de comprendre leur position actuelle. Si nous avions laissé les choses comme elles étaient sans les mêler aux affaires de l'Empire, nous serions dans une bien meilleure position aujourd'hui. Je répète que la question des pêcheries n'aurait pas provoqué une guerre. Si les États-Unis avaient été disposés à faire la guerre dans l'éventualité d'un rejet de cette partie de l'accord, nous aurions probablement accepté la mesure. Mais il n'en fut rien. On ne retrouve aucune mention de la position du Canada dans la correspondance entre la Grande-Bretagne et les États-Unis sur le sujet. La fibre patriotique qui vibre dans chaque Canadien ne nous pousse-t-elle pas à constater que nos droits ont été sacrifiés? Le temps n'est peut-être pas encore venu, mais je crois qu'il faudra un jour que nous nous affirmions comme nation. Quand nous lisons la presse britannique, nous constatons que nous sommes perçus comme étant une source d'embarras pour la mère patrie et même une source de faiblesse. L'empire tentera-t-il un jour de remédier à cette situation de faiblesse? Si nous constituons vraiment une source de difficultés, ne devrions-nous pas prendre des mesures pour alléger le fardeau de l'empire? Non pas qu'il soit souhaitable de devenir indépendant aujourd'hui-même, mais il faudra y songer dans l'avenir. Nous ne pouvons pas continuer ainsi, nous devons devenir une nation. Nos jeunes années se sont envolées et lorsque nous considérons la vaste étendue de notre territoire, la croissance de notre population, les perspectives d'immigration et l'incalculable valeur de nos ressources, force nous est de reconnaître que tôt ou tard nous serons appelés à assumer un plus grand rôle parmi les communautés du monde. Le temps n'est peut-être pas encore propice mais nous devons nous rendre à l'évidence. À supposer, en parlant du Traité, que nous

voulions entretenir des relations commerciales plus poussées avec les États-Unis, qu'aurions-nous à leur offrir comme incitatif? Nous ne pourrions pas faire valoir les pêcheries car, tel qu'il en est, nous aurons peu ou rien à dire lorsqu'il sera temps de renouveler l'accord. Une dernière chance de traiter de la question s'offre à nous. Ensuite, ce sera entre les mains de la Grande-Bretagne. Si ce n'est pas dans son intérêt de renouveler le Traité, nous serons privés des avantages dont nous jouissions auparavant, sans compter les difficultés et le mécontentement auxquels cela donnera lieu et qui aboutira au résultat auquel je faisais allusion. On a dit que le Traité avantagerait une certaine partie de la Puissance mais souvenons nous de l'indignation avec laquelle la nouvelle des provisions du Traité fut accueillie à Frédérickton, et le vote unanime de la déclaration affirmant que les droits coloniaux avaient été sacrifiés sur l'autel de certains intérêts impériaux sans que le Canada soit adéquatement compensé. En ce qui a trait à la Nouvelle-Écosse, je reconnais qu'une certaine classe est favorable au Traité parce qu'il lui donne un marché pour son poisson; mais il fait fi des intérêts des autres provinces. Au fil du temps, le pays verra plus clairement la valeur des droits sacrifiés, et le Parlement même sera obligé de déclarer que le Traité n'avantageait pas la Puissance. Je n'entends pas demander à la Chambre de se diviser sur la question, mais je crois qu'il y va de mon devoir public d'exprimer ma désapprobation d'une mesure dictée par une puissance étrangère qui cède nos droits territoriaux les plus chers parce que l'Angleterre désire régler le litige de l'*Alabama*. Permettez-moi de vous lire une courte citation d'un volume qui se rapporte aux traités comme celui qui est devant nous. « En 1773, par le traité de reconnaissance des États-Unis, la Grande-Bretagne abandonna l'État de l'Illinois et d'autres territoires de valeur qui lui avaient été cédés par la France en 1763. En 1818, elle céda gratuitement la pêche le long des côtes inhabitées de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que nos droits à la ligne frontalière du Mississippi. En 1842, par le Traité d'Ashburton, perçu par les hommes publics comme une capitulation, l'Angleterre a abandonné le territoire du Maine qui appartenait alors au Nouveau-Brunswick et au Bas-Canada. En 1846, par le traité de l'Oregon, ce sont la rivière Columbia et le territoire de l'Oregon qui passent aux États-Unis, et, en 1872, nous cédon l'île de San Juan, les pêcheries, la navigation du Saint-Laurent et mettons en péril les droits exclusifs à nos canaux, et tout cela dans l'intérêt de la paix. Tous ces traités ne mènent-ils pas au démembrement progressif du territoire canadien et ne diminuent-ils pas nos ressources naturelles en créant un malaise et en inspirant des idées de changement dans les relations entre la Puissance et la mère patrie? » En ce qui a trait à la navigation du Saint-Laurent, il faut insister que la rivière n'est pas navigable et que les Américains se doivent d'utiliser nos canaux. Je crois que l'esprit du traité donne aux Américains le droit d'utiliser les canaux et le fleuve.

Je suis convaincu que s'ils l'estiment nécessaire, ils prétendront avoir ce droit et trouveront le moyen de le faire reconnaître par la Grande-Bretagne. Nous avons tiré une triste